

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6078**

Intitulé

Chargé d'affaires en banque et assurance

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut supérieur technique d'enseignement et de formation (ISTEF)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du Chargé d'affaires Banque et Assurance l'amènent à conduire : - des missions de conseil, - des missions commerciales - et des missions techniques (montage technique et administratif des dossiers), dans le domaine de la BANCASSURANCE, auprès des particuliers et des professionnels. Il assure le développement commercial de l'activité : il prospecte, informe, conseille, négocie et vend des PRODUITS ET SERVICES DE BANCASSURANCE (crédits, épargne, prévoyance, assurance, gestion patrimoniale, gestion de portefeuilles boursiers...), auprès d'une clientèle de particuliers et/ou de professionnels. Ses aptitudes lui permettent d'analyser la situation financière de la clientèle, mesurer les risques, proposer des solutions de financement et d'assurance adaptées à la situation patrimoniale et fiscale des personnes et des sociétés. Selon la taille et l'organisation de la structure, le Chargé d'affaires pilote des projets (actions promotionnelles...), en mobilisant les ressources techniques et humaines nécessaires. Dans ce cadre-là il peut être amené à superviser des collaborateurs et piloter des projets, dont il est le référent. Les titulaires de cette certification (niveau II) doivent évoluer à moyen terme vers des missions d'encadrement, en fonction de leur trajectoire, de leurs aptitudes managériales et organisationnelles, et des possibilités d'emploi.

Compétences ou capacités attestées : La certification délivrée valide pour le titulaire

- le fonctionnement de la profession bancaire et de l'assurance
- Les interventions sur l'environnement juridique
- La vente des produits de la banque et de l'assurance, leur fonctionnement, leurs spécificités
- L'utilisation des outils et méthodes de l'audit financier et patrimonial
- La mise en place des techniques de commercialisation
- La capacité à piloter un projet, au sein d'une équipe.
- la fidélisation de son portefeuille de clients et la prospection de nouveaux marchés pour contribuer au développement de l'enseigne
- L'analyse de la situation patrimoniale, fiscale et familiale de ses clients, à l'appui des outils informatiques
- Le pilotage des projets commerciaux qui mobilisent des moyens techniques et humains diversifiés

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Banques, Agences bancaires (Enseignes INTERNATIONALES, NATIONALES ou LOCALES)
- Compagnies et cabinets d'assurance, Sociétés de courtage, ou Agents généraux,
- Structures intégrant un service financier (promoteur en immobilier, auditeurs...)
- Sociétés de gestion de patrimoine
 - Chargé de Clientèle Banque et Assurance « particuliers », « professionnels », « chargé d'affaires entreprises », chargé de clientèle IARD professionnels, chargé de clientèle en banque, prévoyance et épargne
- Chargé d'affaires en Société de Courtage
- Chargé d'affaires auprès d'un Agent Général en Assurance
- Conseiller en assurance et épargne

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1203 : Relation clients banque/finance

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1102 : Conseil clientèle en assurances

Réglementation d'activités :

Le COURTIER EN ASSURANCE (à l'appui de la Nouvelle Réglementation applicable au 1/2/07) : Activité réglementée principalement par le code V du Code des assurances - Enregistrement au registre du commerce et des sociétés - Obligation de souscrire une garantie financière pour couvrir les fonds confiés - Obligation d'assurance en responsabilité civile professionnelle (art .L512-7) - Conditions d'honorabilité à respecter - Immatriculation sur le registre de l'intermédiation en assurance obligatoire (registre ORIAS) pour tous les courtiers (art.L512-1) à compter du 1/2/07.

L'AGENT GENERAL D'ASSURANCE : Il engage la responsabilité des compagnies pour lesquelles il exerce au titre de l'article 1384 du Code civil.

Cadre d'activité : profession libérale.

Pour accéder à la capacité professionnelle, obligation de satisfaire :

- soit à un stage de formation (600h) dans une compagnie, une agence ou un cabinet de courtage.

- soit un diplôme de nature juridique, économique ou commerciale

- soit un diplôme professionnel de l'assurance

- soit 2 années de fonction technique ou commerciale dans une compagnie, une agence ou un cabinet de courtage.

Immatriculation sur le registre de l'intermédiation en assurance obligatoire pour tous les intermédiaires d'assurance (registre ORIAS) à compter du 1/2/07.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1/ Tous les modules font l'objet de contrôles continus et de partiels tout au long de l'année de formation sous forme de questions de cours, d'études de cas ponctuelles et de mises en situation professionnelle autour de 3 pôles : □ A/ Fondamentaux : Macroéconomie Cadre juridique des activités de banque et d'assurance □ B/ Communication : Marketing Négociation Anglais □ C/ Ingénierie financière : Gestion du patrimoine Gestion boursière Assurances des particuliers Appréciation bancaire de l'entreprise Audit et gestion du risque 2/ Conduite du stage professionnel et réalisation d'un mémoire de fin d'étude Dans le cadre de son stage en entreprise le « Chargé d'Affaires Banque Assurance » mobilise ses compétences pour conduire un projet qui est l'objet du mémoire présenté devant un jury de professionnels qui évalue le dossier, ainsi que la soutenance orale. (30mn de soutenance et 30mn de questions-réponses). La certification est délivrée au candidat qui obtient la moyenne dans chaque domaine d'enseignement. Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	6 personnes composent le jury (75 % de professionnels). Le jury de la certification est présidé par un professionnel en activité, occupant des fonctions de direction (directeur d'agence, directeur des ressources humaines...). La moitié du jury est composée par des représentants qualifiés des professions pour moitié employeurs, pour moitié salarié.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Chargé d'affaires en banque et assurance, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé d'affaires en banque et assurance" avec effet au 27 août 2013, jusqu'au 29 novembre 2018.

Pour plus d'informations

Statistiques :

91 % de réussite aux examens sur les 3 sessions formées (moyenne) Embauche pour 80 % des formés dont 20 % de Chargé de Clientèle Professionnels et 60 % de Chargé de Clientèle Particuliers

www.istef.fr

Autres sources d'information :

www.istef.fr

<http://www.istef.fr>

Lieu(x) de certification :

ISTEF Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

[ISTEF Toulouse](#)

Historique de la certification :